



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

Table des matières

<i>I – PREAMBULE</i>	3
<i>II – LES INDICATEURS TECHNIQUES</i>	3
1-Périmètre et compétences	3
1.1 Territoire desservi	3
1.2 Répartition des compétences	4
2-La prévention des déchets	7
3-La collecte des déchets	7
3.1 Collecte des ordures ménagères	9
3.2 La collecte sélective	9
3.2.1 Les déchèteries.....	9
3.2.2 Les éco-points.....	13
4-Traitement des ordures ménagères	15
<i>III – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS</i>	19
1-Section de fonctionnement	19
1-1 Le coût du service	19
1-2 Le financement	21
2- Section d'investissement	23
2-1 Dépenses	23
2-2 Recettes	23
2-3 Emprunts	24
<i>IV – AUTRES ACTIONS EN 2025</i>	24
1-Collecte à la demande.....	24
2-Construction du siège	24
3-Individualisation des bacs	24
4-Préparation pour passage en REGIE	24
5-Déploiement de bacs de compostages individuels sur le territoire	25
6-Réorganisation des tournées	25
<i>V – PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SERVICE</i>	25
ANNEXES :	26
Annexe 1 : Bilan d'exploitation des 5 déchetteries du territoire	26
Annexe 2 : Calendrier des jours de collectes.....	32
Annexe 3 : Gestion de la collecte sélective	33
Annexe 4 : La gestion des déchets textiles	34

I – PREAMBULE

Le Code Général des collectivités Territoriales (articles D 2224-1 et suivants) modifié par le décret n°2015-1827, stipule que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés".

Ce rapport annuel a pour objet de présenter les éléments techniques et financiers concernant l'exploitation du service. Il vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service

II – LES INDICATEURS TECHNIQUES

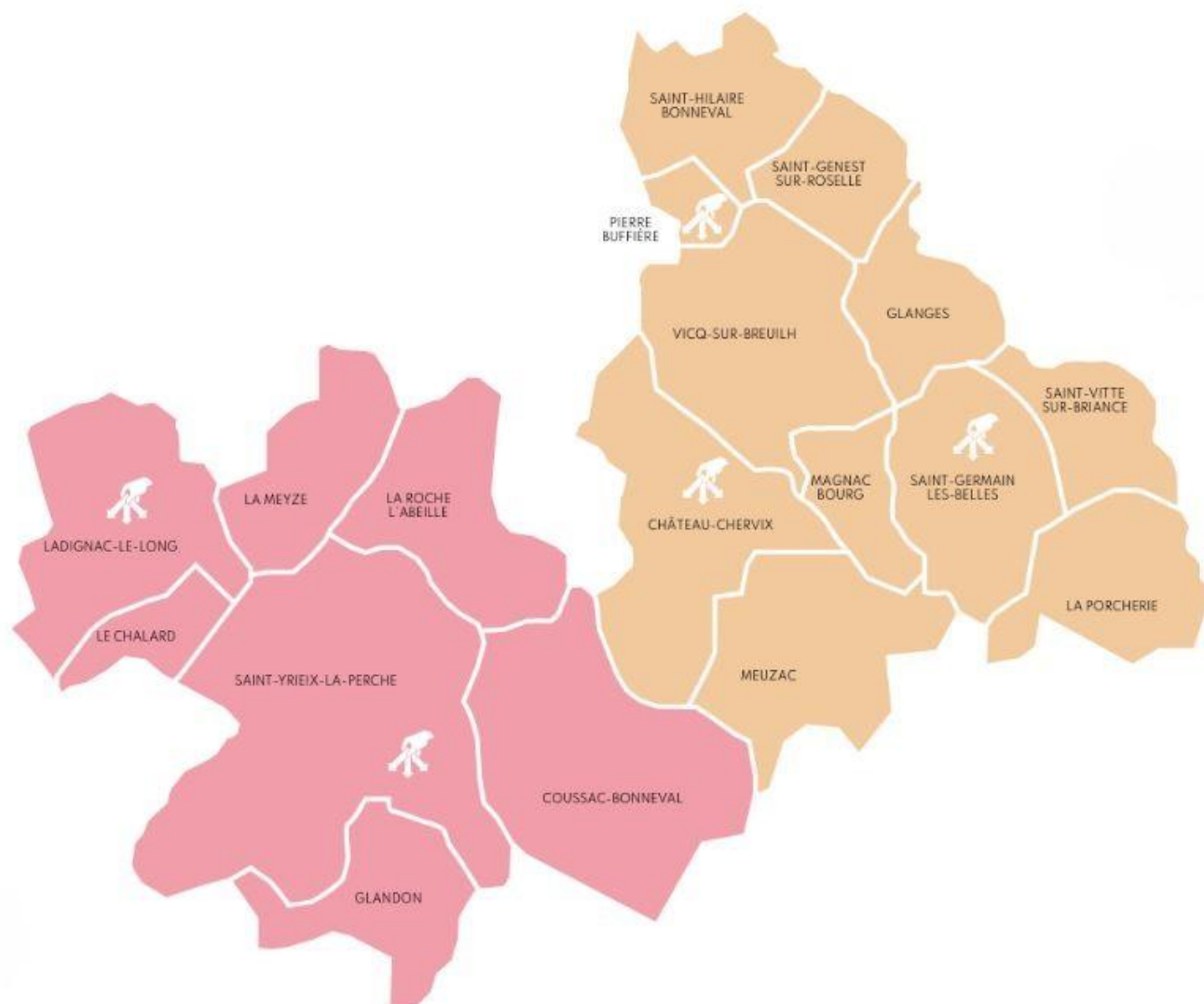
1-Périmètre et compétences

1.1 Territoire desservi

L'exploitation du service de collecte des déchets ménagers est assurée sur la totalité du territoire du S.I.C.T.O.M. qui comprend 2 communautés de communes de 21591 habitants sur les 18 communes suivantes :

- **Communauté de Communes du pays de SAINT-YRIEIX** : COUSSAC BONNEVAL - GLANDON – LADIGNAC LE LONG – LA MEYZE - LA ROCHE L'ABEILLE – LE CHALARD - ST YRIEIX LA PERCHE
- **Communauté des Communes BRIANCE SUD HAUTE VIENNE** : CHATEAU CHERVIX – GLANGES - LA PORCHERIE - MAGNAC BOURG - MEUZAC – PIERRE BUFFIERE - ST GENEST/ROSELLE - ST GERMAIN LES BELLES – ST HILAIRE BONNEVAL - ST VITTE SUR BRIANCE – VICQ SUR BREUILH

Le périmètre du S.I.C.T.O.M. SHV :



1.2 Répartition des compétences

Sur le secteur du S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne, la gestion de la collecte et du traitement des déchets est partagée avec le S.Y.D.E.D. (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés) depuis que la compétence « traitement » lui a été transférée en juillet 2002.

La compétence « traitement », exercée par le S.Y.D.E.D., regroupe plusieurs missions :

- Mise en place des éco-points et traitement des produits collectés
- Gestion des hauts et des bas de quai des déchèteries et des plateformes de broyage
- Traitement des ordures ménagères résiduelles
- Gestion de la station de transit de Saint-Yrieix-la-Perche

Le S.I.C.T.O.M., exerce la compétence « collecte », à travers les missions suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gestion du parc de bacs roulants
- Distribution et sensibilisation sur les composteurs individuels
- Gestion administrative de la REOMI

La mission de collecte en porte à porte est confiée à une entreprise privée jusqu'au 31 décembre 2025.

→ Collecte des déchets ménagers : Le S.I.C.T.O.M. SHV a signé, le 1^{er} janvier 2020, avec la société SUEZ R&V Sud-Ouest un contrat (suite à un appel d'offre de niveau Européen) d'une durée de 6 ans (reconductible pour 1 année supplémentaire). Cette entreprise assure la collecte des ordures ménagères résiduelles, en porte à porte, sur l'ensemble du territoire du syndicat.

La mission de gestion du parc de bacs roulants est réalisée, en régie, par le personnel du S.I.C.T.O.M. SHV

→ Gestion du parc de bacs roulants : En 2014, le S.I.C.T.O.M. a créé un service dédié à la gestion du parc de bacs roulants. Un binôme est désormais chargé d'assurer les réparations et les nouvelles dotations pour l'ensemble des foyers du territoire du S.I.C.T.O.M. SHV

Dans le cadre de sa mission de gestion du parc de bacs roulant, cette équipe d'ambassadeurs du tri assure également une mission de prévention auprès des usagers du service.

Bilan annuel des interventions sur les bacs en 2025

	Dotation	Echange	Retrait	Réparation	Total 2025	Rappel 2024
Composteurs	76				76	181
Bac 120 L	190	157	34	64	445	730
Bac 240 L	21	17	20	12	70	71
Bac 360 L	21	2	1	5	29	65
Bac 660 L	18	2	19	24	63	84
Sous-Total	326	178	74	105	683	1026
Rouleaux de sacs prépayés 30L	450				450	594
Rouleaux de sacs prépayés 50L	380				380	520
Rouleaux de sacs prépayés 100L	12				12	50

- **Contrôle tri bacs : 31 jours**
- **Animation grand public : 0 jour**
- **Animation jeunesse : 0 jour**

- **Suivi de collecte** : 4 jours
- **Sensibilisation Porte à Porte** : 5.2 jours
- **Autres** (distribution composteurs) : 1.6 jours
- **Suivi des composteurs partagés** : 8 jours

Dans le cadre de la mise en place de la Tarification incitative, le S.I.C.T.O.M. SHV a créé des postes d'agents administratifs (2 chargées de relations usagers)

Répartition des missions au sein du S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne.

Missions/Tâches	Nombre d'ETP
Direction	1 ETP
Prévention des déchets	1 ETP
Gestion des bacs	1 ETP
Secrétariat Accueil	2 ETP

ETP : équivalent temps plein

Formation

- Formation par Agent technique :

- Formation Poids Lourds pour 2 agents (2x 10 jours de formation)

-Formation par agent administratif :

- Formation Comptabilité et Budget (3 jours pour 1 agent)

- Formation pour la direction

- Formation Base de données « Compta Coût » (1 jours)
- Formation Budgétaire (2 jours)

Taux d'absence

7 jours d'arrêt maladie ont été posés durant l'année 2025 (3 agents)

Accident de service

Aucun accident de service n'a eu lieu durant l'année 2025.

2-La prévention des déchets

PLPDMA : le S.I.C.T.O.M. SHV, comme l'ensemble des collectivités adhérentes au S.Y.D.E.D., a décidé de transférer la compétence d'établissement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au S.Y.D.E.D. L'année 2019 a été mise à profit pour faire un état des lieux des services déchets de chaque adhérent et rédiger le programme. L'année 2020 a été mise entre parenthèse sur ce sujet pour cause de pandémie. Le PLPDMA a été adopté par le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV le 9 décembre 2021.

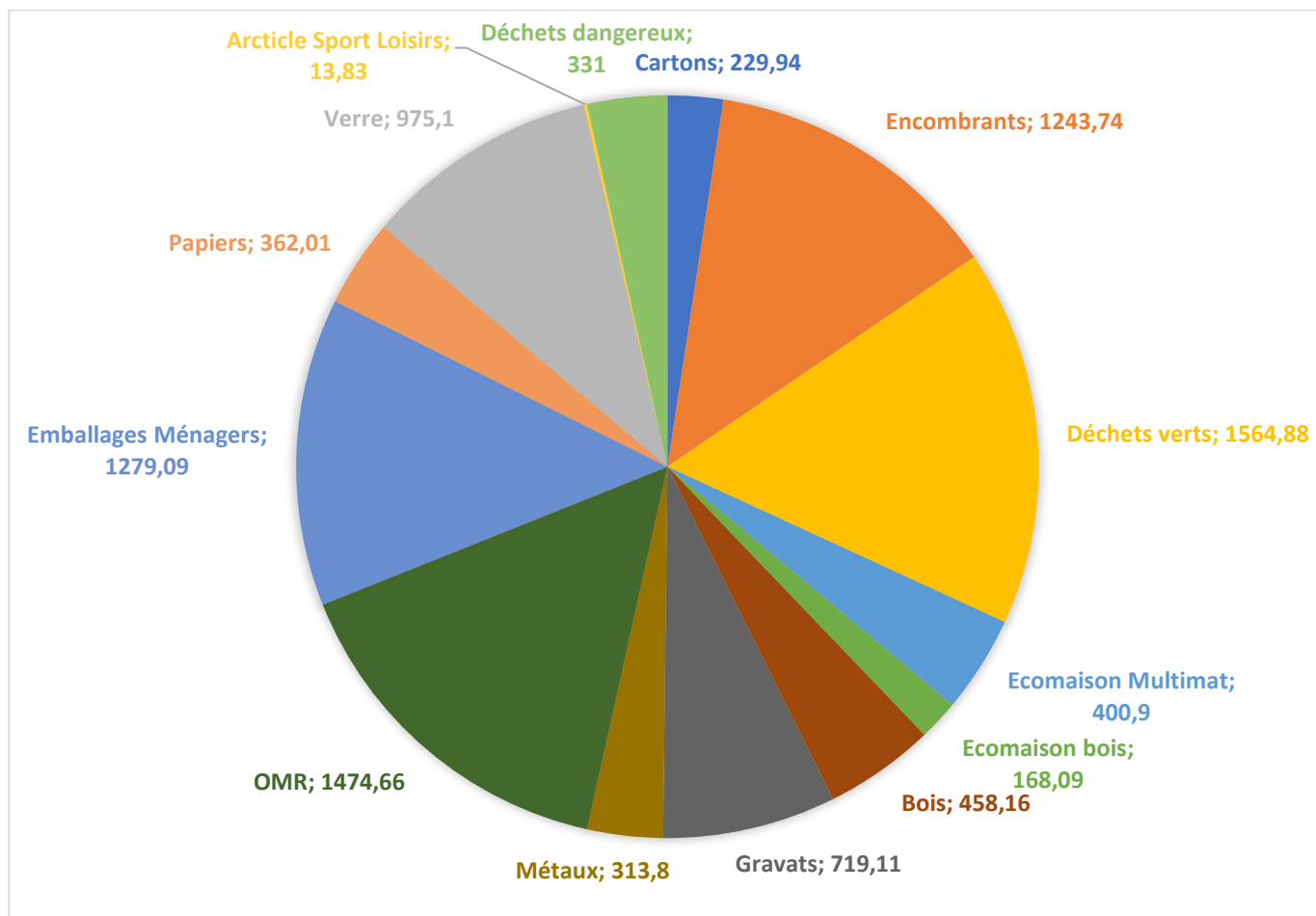
3-La collecte des déchets

Globalement, la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), a diminué en passant de 9 458.83Tonnes soit 438.09 Kg/an/hab. en 2024 à **8 8867.09 Tonnes** soit **410.68 kg/an/hab.** en 2025.

Ratios référentiels connus DMA 2024 (les données 2025 des autres collectivités ne sont pas toutes disponibles lors de la rédaction de ce rapport)

- Moyenne Départementale (Source SYDED 87) : 463 kg/an/hab.
- Moyenne Nouvelle Aquitaine (Source AREC) : 643 kg/an/hab.
- SICTOM : **410.68 kg/an/hab.**

Répartition de tous les flux de déchets en 2025 (en tonnes)



Cette évolution des tonnages sur les 12 derniers mois est détaillée de la manière suivante :

- Baisse de -3 % des apports en Déchèteries (hors déchets verts)
- Baisse de -16 % des apports en déchets Verts
- Hausse de + 5 % du Textile
- Hausse de + 8.5 % des Emballages
- Hausse de +4.1 % du Papier
- Hausse de +4.2 % du Verre
- Baisse de -13.8 % des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

3.1 Collecte des ordures ménagères

La totalité des foyers des communes, membres du S.I.C.T.O.M. est desservie en porte à porte par le service de collecte des ordures ménagères. Cela représente une population de 21591 habitants (INSEE 2025).

Des points de regroupements ont également été mis en place, en accord avec les communes concernées, en des lieux où les conditions réglementaires de sécurité pour la collecte en porte à porte, n'étaient pas assurées.

La totalité des communes fait l'objet d'une collecte par quinzaine, excepté une partie de Saint-Yrieix-la-Perche où une collecte hebdomadaire est effectuée.

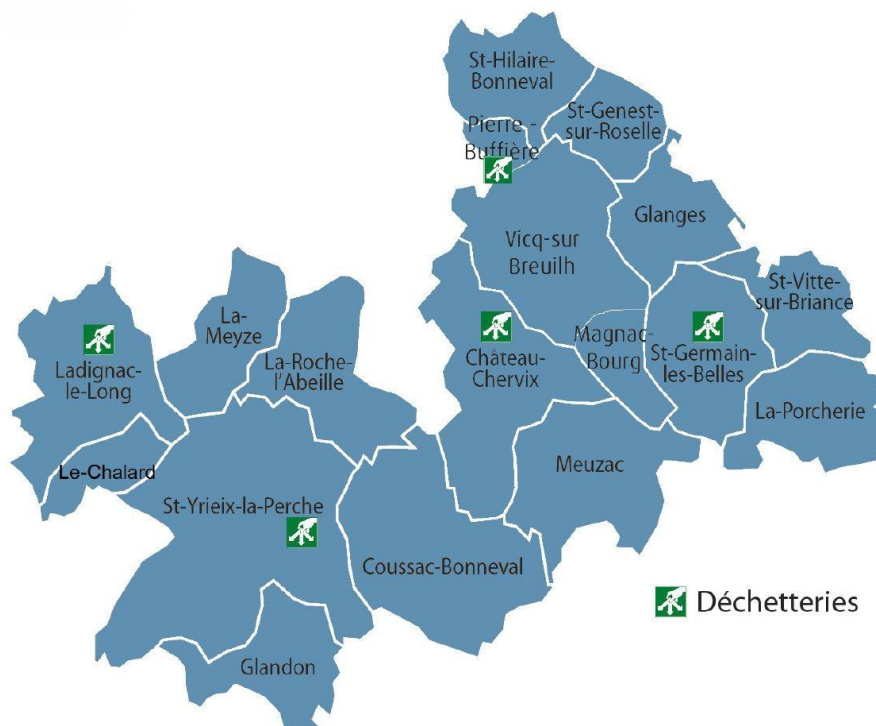
Les jours de collecte des différentes communes ont été changés le 1^{er} janvier 2022 suite au passage en demi-collecte (annexe 2).

Les camions du prestataire permettant la comptabilisation du nombre de levées, il est maintenant possible de connaître le taux de présentation réel des bacs en fonction du nombre d'usagers.

3.2 La collecte sélective

3.2.1 Les déchèteries

Le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne a délégué la gestion au S.Y.D.E.D. 87 d'un réseau de cinq déchèteries réparties sur son territoire : SAINT YRIEIX LA PERCHE « route de Coussac », LADIGNAC LE LONG « Bel Air », CHATEAU CHERVIX « Route de Magnac », SAINT GERMAIN LES BELLES « les Chavailles », PIERRE BUFFIERE « Chabanas ». Depuis le transfert des déchèteries au S.Y.D.E.D. 87, les usagers ont accès aux 27 déchèteries du département.



Les déchets admis dans les 5 déchèteries sont : les déchets verts, les souches et gros bois (filière spécifique en 2018), les cartons, les matériaux ferreux, les inertes, le bois, les piles, les huiles moteurs, les huiles alimentaires, les radiographies ainsi que divers matériaux qualifiés de « tout venant ».

De plus de nouvelles filières ont été intégrées depuis 2024 :

- Déchet Eco maison : Multi matériaux
- Déchet Eco maison : Bois
- Articles de sport et de loisirs

Les matériaux déposés dans la benne « tout venant » ne sont pas valorisables. Ils sont acheminés au centre d'enfouissement ALVEOL de Bellac, géré par le S.Y.D.E.D. C'est pourquoi l'objectif du S.Y.D.E.D., est de mettre en place de nouvelles filières de valorisation afin de réduire au maximum la quantité de déchets déposés dans la benne « tout venant »

La multiplication des filières de recyclage a un double avantage :

- Ecologique, d'une part, par l'existence de nouvelles filières de traitement performantes et respectueuses de l'environnement et de la santé.
- Economique, d'autre part, par la limitation des déchets déposés dans la benne « tout venant » des déchèteries qui a un coût de traitement très élevé.

Depuis quelques années l'accent a été mis sur le développement de nouvelles filières : textiles, mobilier, bois, réemploi, plâtres, polystyrène.

Des bornes de collecte (**Box Textile**) sont implantées dans chacune des déchèteries du S.I.C.T.O.M. pour permettre aux usagers de déposer gratuitement les textiles dont ils n'ont plus l'utilité. Vêtements et chaussures usagées, linge de maison et maroquinerie non souillés peuvent être recyclés ou réemployés et ainsi détournés de la benne « tout venant » des déchèteries ou de la collecte des ordures ménagères.

Le S.Y.D.E.D. a également développé la filière déchets d'ameublement par le biais de la présence d'une **benne « mobilier »** sur la déchèterie de SAINT YRIEIX. Désormais, matelas, sommiers, tables, chaises, sièges, étagères, meubles de cuisine, salon de jardin etc... ne sont plus déposées dans la benne « tout venant » mais sont traités dans une filière particulière de valorisation et transformés en plaquette de chauffage ou en panneaux de particules.

Des **bennes « bois »** sont présentes sur les déchèteries du territoire depuis fin 2020.

Le **réemploi** : la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans des actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Le réemploi permet de détourner de la benne « tout venant » tous les objets et mobiliers désuets, usés, abîmés mais réparables. Cette filière a de nombreuses vertus :

- *Écologiques*, puisqu'elle réduit la quantité de déchets jetés et préserve ainsi les ressources naturelles.
- *Économiques*, parce qu'elle permet à des personnes d'acheter dans une ressourcerie, à petit prix.
- *Sociales*, car les structures en charge de cette filière font appel à des contrats spécifiques d'insertion de personnes en difficulté.

Le S.I.C.T.O.M. s'est engagé dans cette démarche depuis déjà 6 ans.

- Le réseau de déchetterie est équipé de bennes de réemploi.

Les 5 déchèteries du S.I.C.T.O.M. prennent également en charge la collecte des **Déchets Dangereux Diffus Spécifiques (D.D.S.)**. Les D.D.S. sont constitués des déchets toxiques des ménages comme les aérosols, les liquides inflammables, les produits pâteux, les batteries, les produits phytosanitaires, les acides, les néons et lampes, les radiographies médicales et films négatifs.

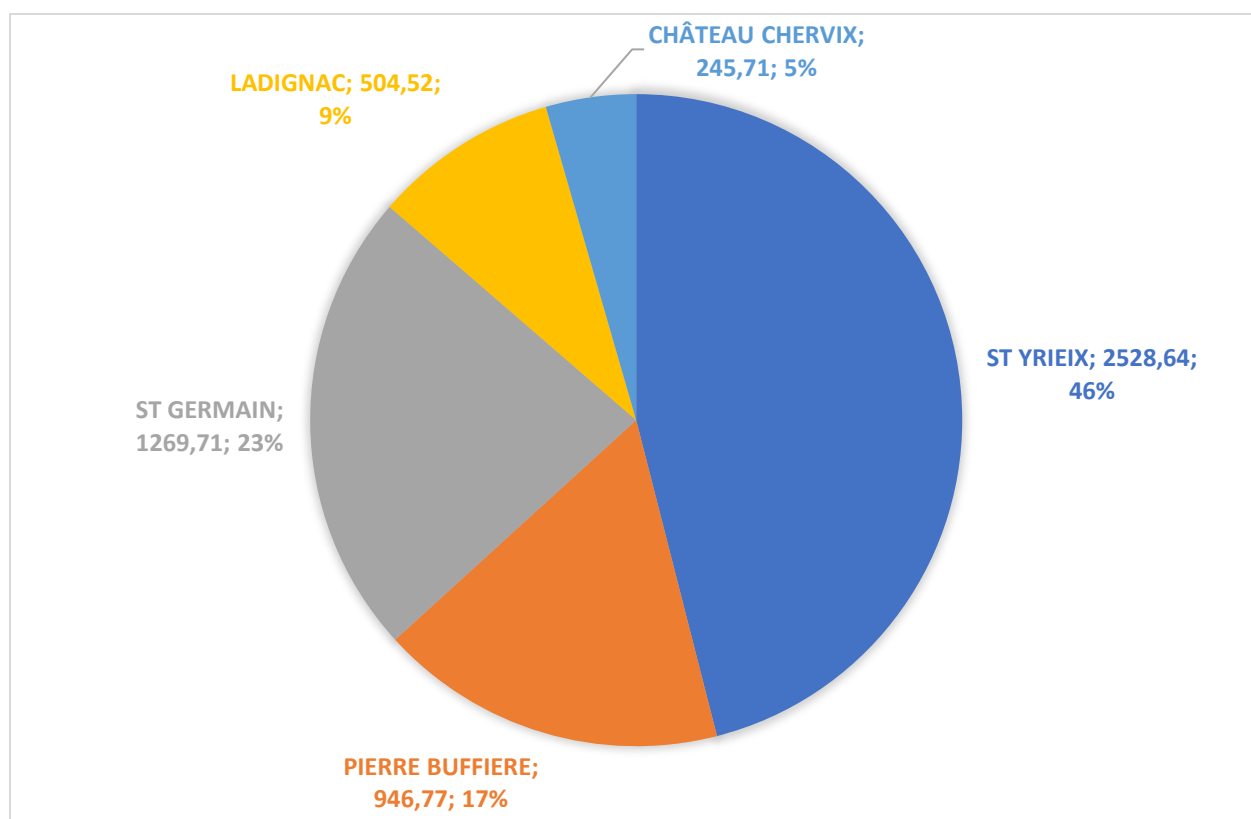
Les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) sont aussi collectés sur l'ensemble des déchetteries du S.I.C.T.O.M.

Cette collecte s'organise en 4 flux : les écrans, les Petits Appareils en Mélange (ou PAM), les gros électroménagers froid et les gros électroménagers hors froid.

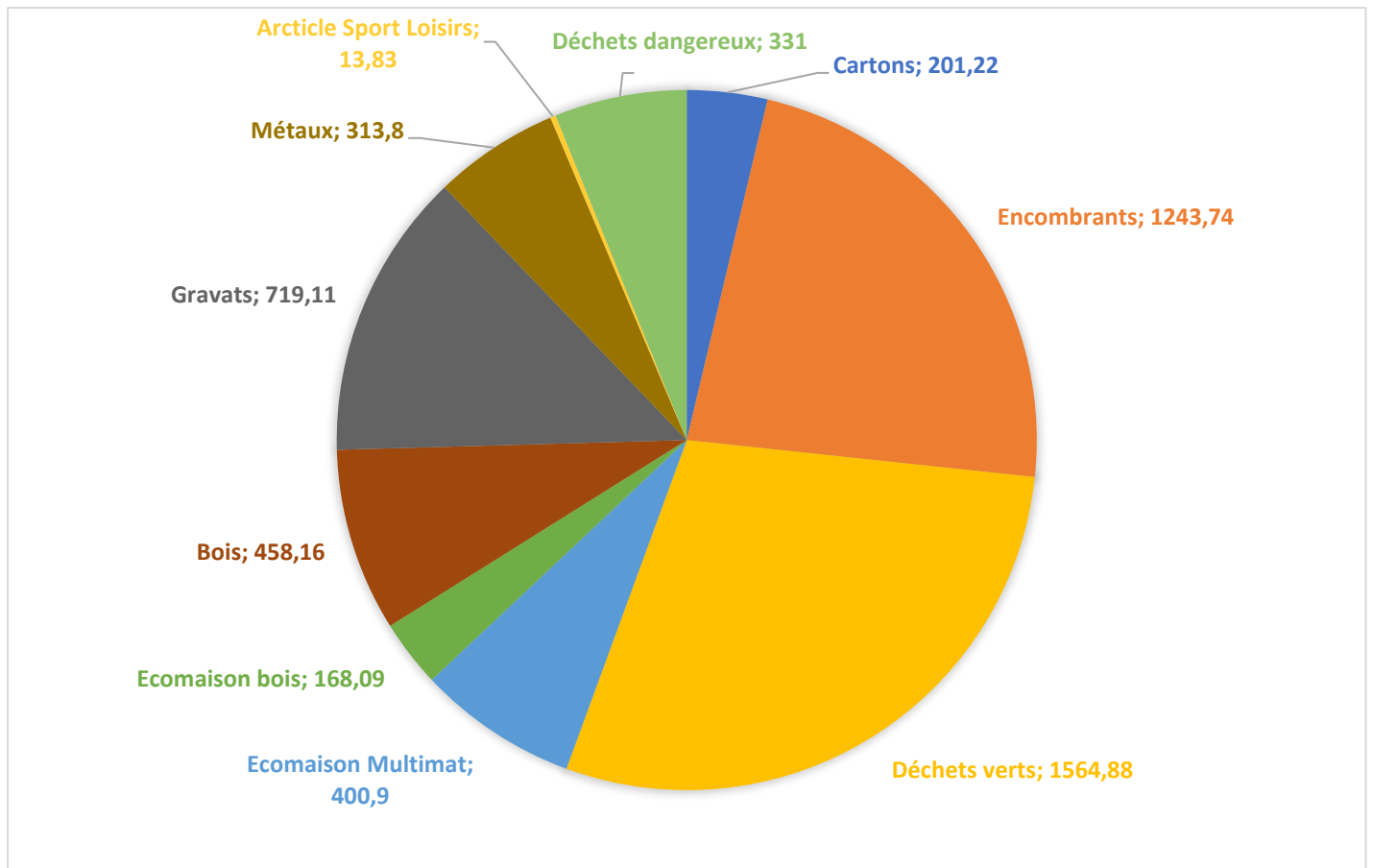
Comparatif des tonnages par déchèterie

<i>En tonne</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
							2024-2025
Saint Yrieix	2 488,50	2 882,40	2 508.6	2683.53	2945.99	2528.64	-14.16 %
Pierre Buffière	555,9	655,9	627.8	684.52	722.4	946.77	+ 3.2 %
St Germain	630,8	791,9	788.2	780.17	1101.14	1269.71	+ 15.3 %
Ladignac Le Long	346,1	470,9	505.7	547.92	626.55	504.52	- 19.5 %
Château	202,1	268,1	259.3	271.15	291.6	245.71	- 15.7 %
Total tonnage	4 223,40	5 069,20	4 689.6	4967.29	5159.32	5495.35	+ 6.5 %

Répartition des Tonnages par déchèterie en 2025 (en Tonne)



Détail des flux collectés en déchetterie en 2025 (en Tonne)



3.2.2 Les éco-points

Aucune collecte sélective en porte à porte n'est organisée sur le secteur du S.I.C.T.O.M. SHV. Cependant, toutes ces communes disposent d'au moins 1 éco-point. On compte plus de 100 éco-points (ou colonnes isolées) sur la totalité du territoire du S.I.C.T.O.M. SHV.

L'extension des consignes de tri est active depuis le 1^{er} juillet 2020.

Ces équipements mis en place par le S.Y.D.E.D. comportent des conteneurs destinés à recueillir, par apport volontaire, le verre, les papiers et les emballages ménagers. Ils font l'objet de campagnes régulières de nettoyage par le syndicat départemental.

Chaque commune a la charge de l'entretien et du nettoyage autour de ces éco-points.

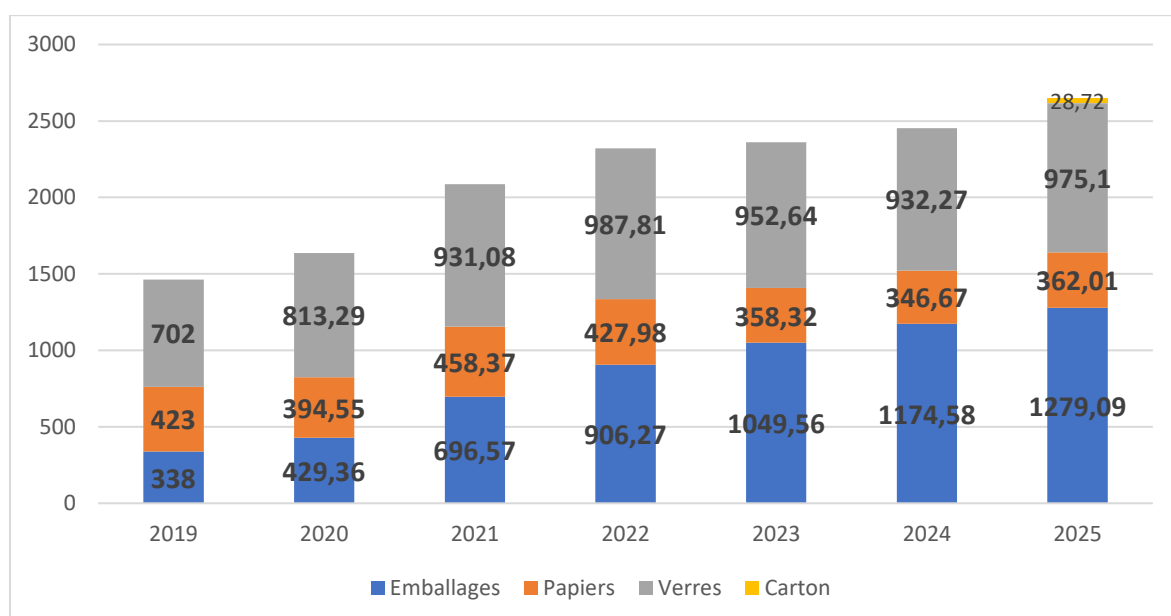
Tous déchets déposés au pied ou sur les éco points sont considérés comme des incivilités, et cela a un coût pour la collectivité.

Le bilan 2025 des éco points (Collecte sélective) figure en annexe 3

Le bilan 2025 des points textiles figure en annexe 4

Evolution des tonnages des déchets recyclables de 2019 à 2025 (en tonne)

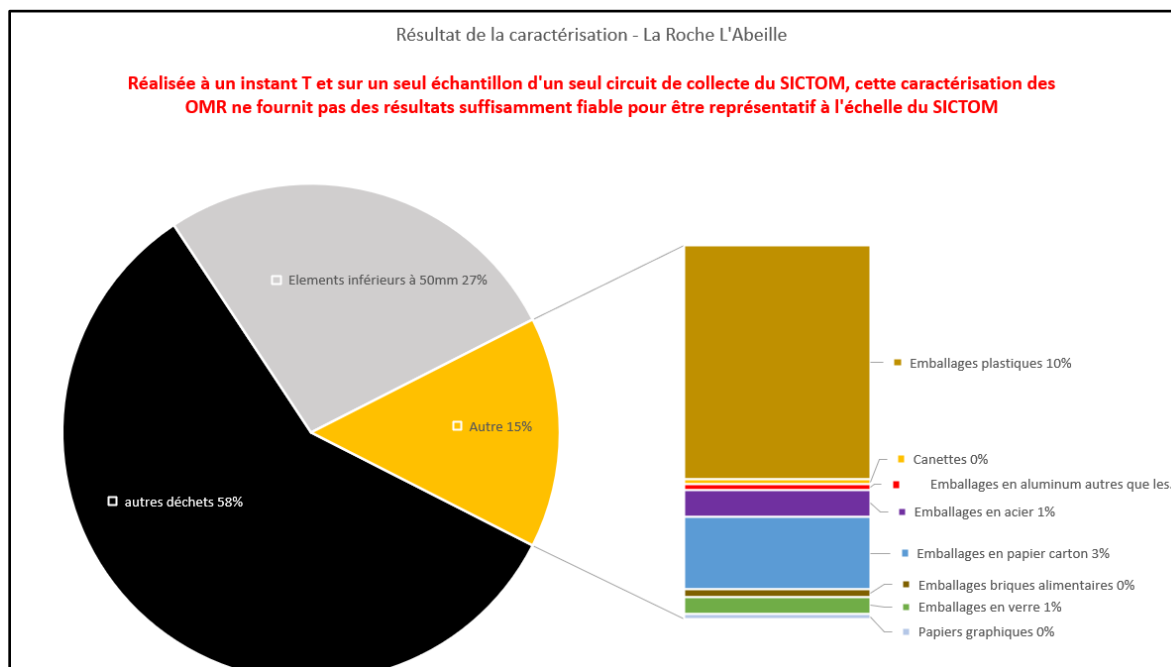
Depuis le 1 janvier 2025, certains Eco points sont équipés de contenant à carton brun avec une volonté d'augmenté le nombre d'ici 2026.



Ratios référentiels collecte sélective 2025 :

- SICTOM : 123.83 Kg /an/hab.
- SYDED 87 : 105.69 Kg /an/hab.
- Région Nouvelle Aquitaine : 78 Kg /an/hab. (SOURCE CITEO).

Caractérisation des emballages sur un échantillon du territoire du SICTOM Octobre 2025 (Source CITEO)



4-Traitement des ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères et l'organisation des filières de recyclage de l'ensemble des matériaux déposés dans les déchèteries, sont assurés par le S.Y.D.E.D., détenteur de la compétence « traitement » des déchets.

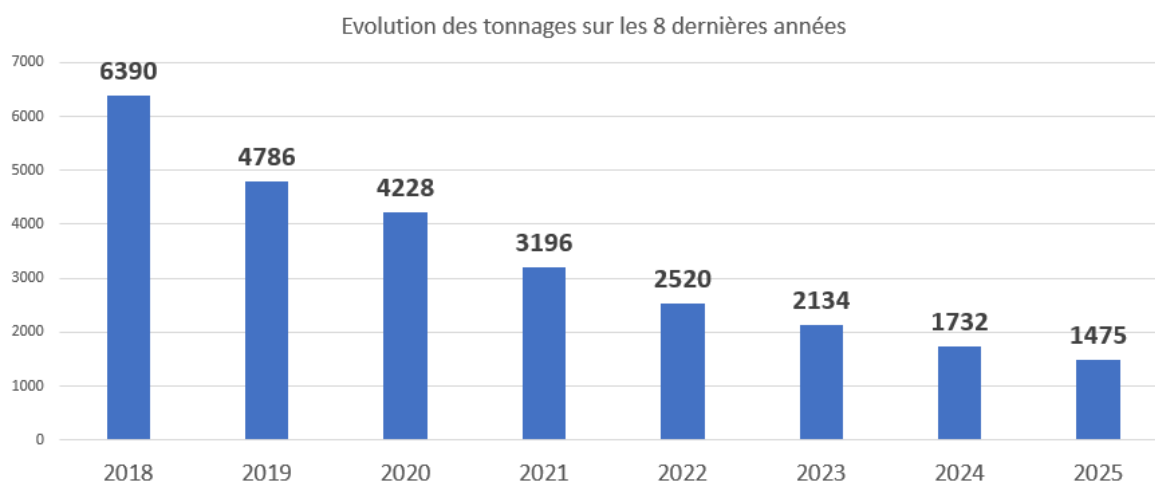
Les ordures ménagères collectées sont déposées, par le collecteur, sur le site de la station de transit de Saint-Yrieix La Perche (site de Bourdelas). Elles sont à nouveau compactées dans des caissons, puis, transportées jusqu'à l'usine d'incinération de la Communauté d'Agglomération de LIMOGES Métropole. La station de transit est gérée par le S.Y.D.E.D. au titre de sa compétence « traitement ».

Le récapitulatif des tonnages mensuels pour 2025.

RECAPITULATIF DES QUANTITES COLLECTEES EN 2025

MOIS	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Différence
Janvier	199,34	157,62	139,08	12%
Février	174,40	134,10	114,80	14%
Mars	198,36	141,76	113,58	20%
Avril	156,88	146,44	124,10	15%
Mai	180,42	151,10	119,70	21%
Juin	183,88	131,48	118,66	10%
Juillet	172,34	157,02	131,32	16%
Août	196,98	175,94	127,58	27%
Septembre	167,96	128,54	123,30	4%
Octobre	168,04	143,1	125,46	12%
Novembre	172,04	130,16	113,56	13%
Décembre	164,26	135,22	123,52	9%
TOTAUX	2 134,90	1 732,48	1 474,66	15%
Poids par habitant	99,1	80,5	68,3	

Evolution des tonnages d'OMR collectées sur les 8 dernières années



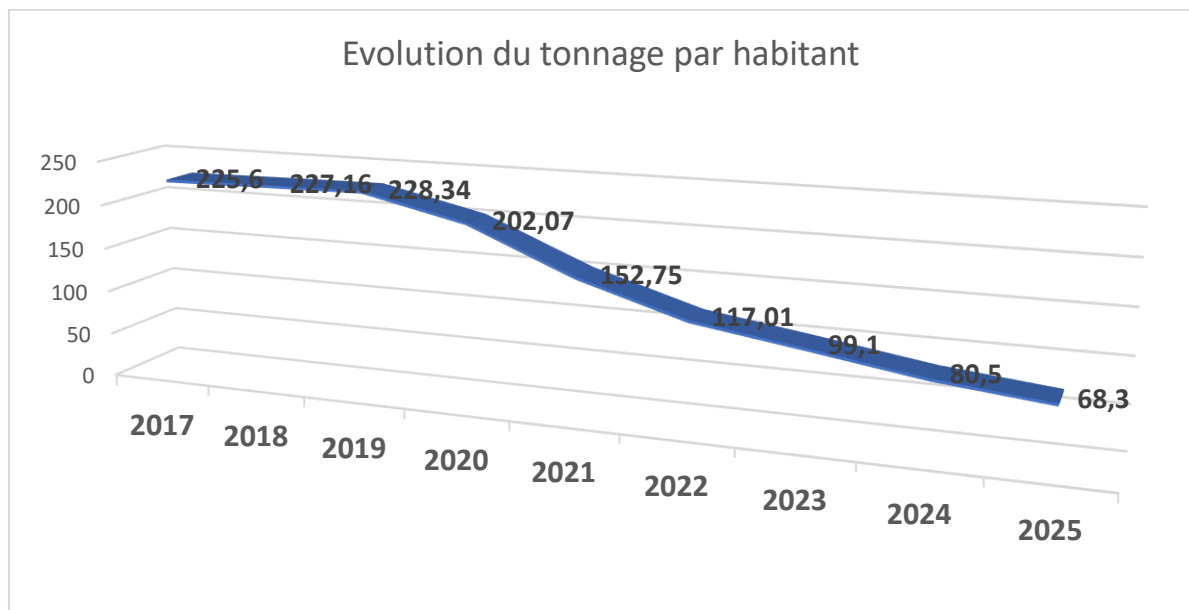
Evolution du tonnage par habitant

La production d'OMR passe de **80.5 kg/an/hab. en 2024 à 68.3 kg /an/hab.** soit une baisse de 15 %.

Cette baisse est la conséquence de la mise en place de la tarification incitative en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 sur la Communauté de Communes de Briance Sud Haute Vienne et depuis le 1^{er} janvier 2022 sur la Communauté de Communes de Pays de St Yrieix.

Ratios référentiels OMR 2024

- SICTOM : **80,5 kg/an/hab.**
- SYDED 87: 134 kg/an/hab.
- Moyenne Nouvelle Aquitaine : 198 kg/an/hab. (données AREC 2024)



Taux de présentation des bacs en moyenne par commune et par type de bac

	2023		2024		2025	
	120L	240L	120L	240L	120L	240L
Château Chervix	6,4	8,7	6,6	7,9	8,1	8,4
Coussac Bonneval	7,4	10,0	7,4	8,6	8,3	9,5
Glandon	7,6	11,3	6,9	7,1	8,3	8,8
Glanges	7,4	10,2	6,8	6,4	7,5	8,3
La Meyze	8,2	11,7	6,9	8,7	8,8	11,2
La Porcherie	6,7	6,5	6,2	5,7	7,2	7,1
La Roche L'Abeille	9,0	8,6	7,3	6,4	9,0	7,4
Ladiganc Le Long	7,2	10,0	6,6	7,1	7,3	8,8
Le Chalard	8,5	12,3	7,8	7,3	8,1	7,9
Magnac	8,3	8,8	7,9	7,5	9,4	9,0
Meuzac	7,4	10,6	6,7	7,9	7,9	8,8
Pierre Buffière	9,5	8,5	8,3	9,9	9,9	11,7
St Genest sur Roselle	8,7	10,6	7,7	8,2	9,0	9,5
St Germain Les Belles	7,8	8,8	7,3	7,9	8,2	8,7
St Hilaire Bonneval	9,5	11,0	8,1	8,6	9,0	8,5
St Vitte sur Briance	7,3	10,2	6,9	7,9	8,8	9,9
St Yrieix La Perche	8,5	8,6	7,7	11,2	8,9	13,0
Vicq Sur Breuil	7,9	8,7	7,2	7,2	7,8	8,4
Moyenne S.I.C.T.O.M. Shv	7,96	9,73	7,23	7,85	8,41	9,16

III – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1-Section de fonctionnement

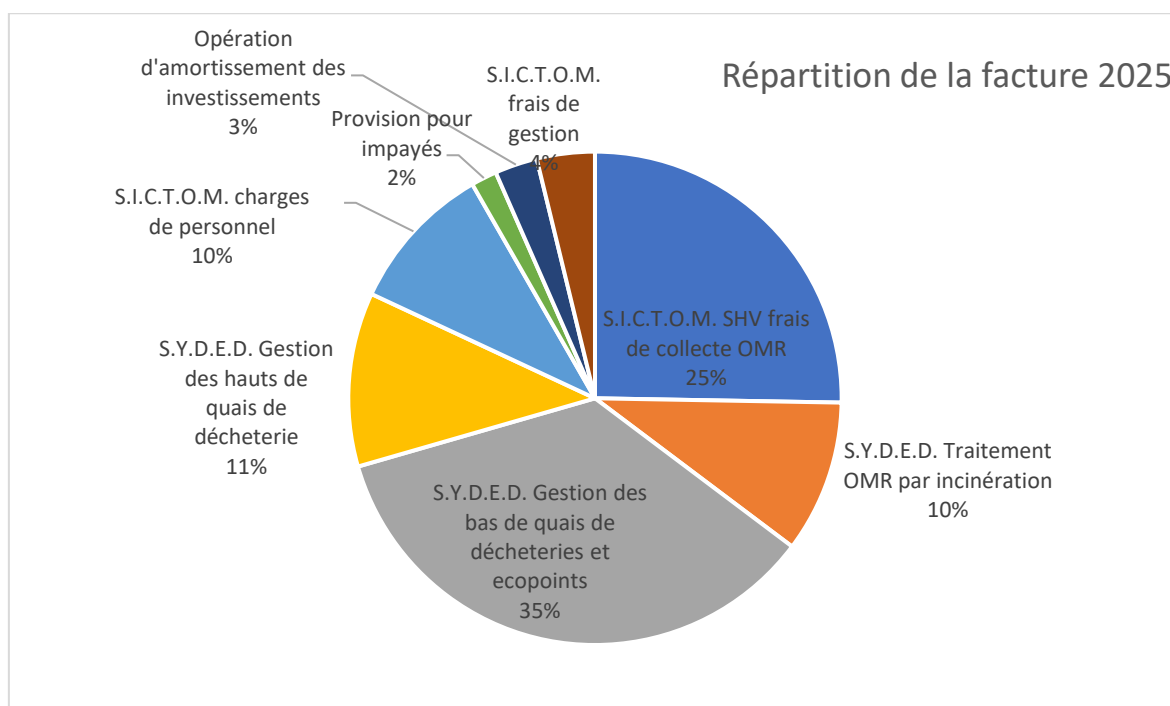
1-1 Le coût du service

Comme indiqué plus haut, la collecte des ordures ménagères est confiée à une société privée (SUEZ R&V Sud-Ouest). Le traitement relève de la compétence du S.Y.D.E.D.

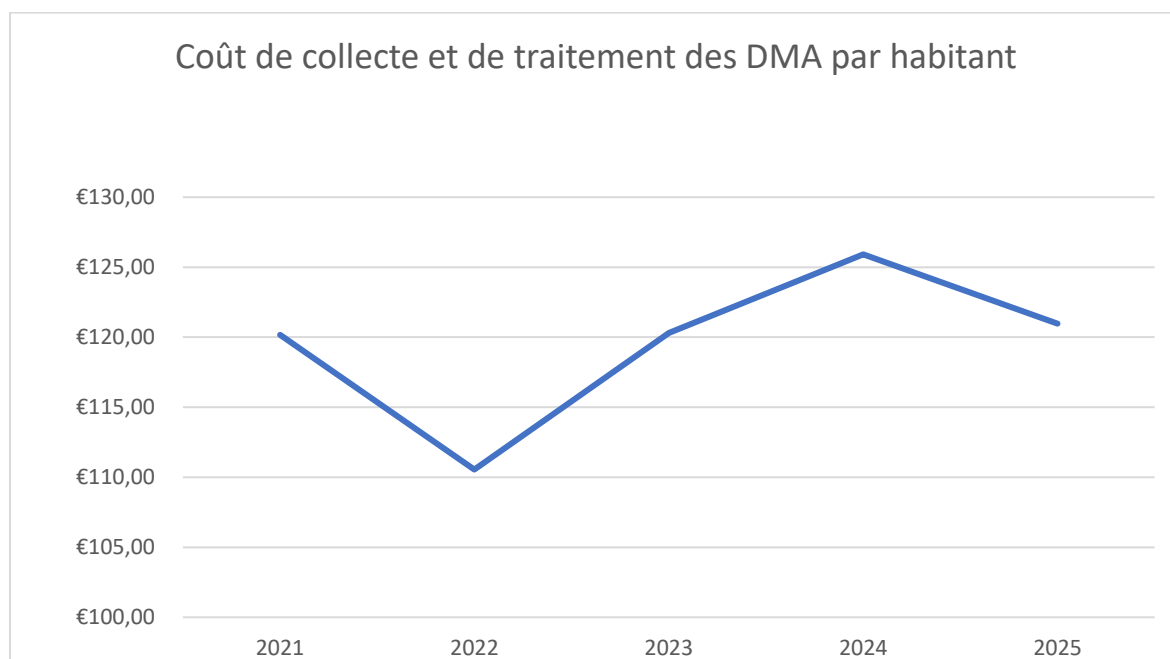
Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **2 718 645.20 euros**, pour l'année 2025 (soit 125.92 € par habitant pour une population INSEE de 21591), dont :

- 660 208.00 euros de frais de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR).
Soit **30.58 euros par habitant**.
- 260 755.22 euros ont été versés au S.Y.D.E.D., pour le traitement des ordures ménagères. Soit **12.08 euros par habitant**.
- 921 287.97 euros ont été versés au S.Y.D.E.D. pour la gestion des bas de quais des déchèteries et des plateformes de broyage (évacuation et traitement) ainsi que pour les frais de structure et la gestion des éco points ainsi que la participation zones blanches et la gestion du S.Y.D.E.D., soit **42.67 € par habitant**.
- 298 046.96 euros lui ont été versés pour la gestion des hauts de quais de déchèteries (personnel et fonctionnement), soit **13.80 € par habitant**
- 255 055.79 euros de charge de personnel du S.I.C.T.O.M. SHV soit **11.81 € par habitant**.
- 99 234.61 euros de frais de gestion du S.I.C.T.O.M. SHV soit **4.60 € par habitant**
- 44 237.00 euros pour provisions pour impayés soit **2.05 € par habitant**
- 72 877.19 euros de frais d'amortissement et autres dépenses liés à l'investissement soit **4.60 € par habitant**

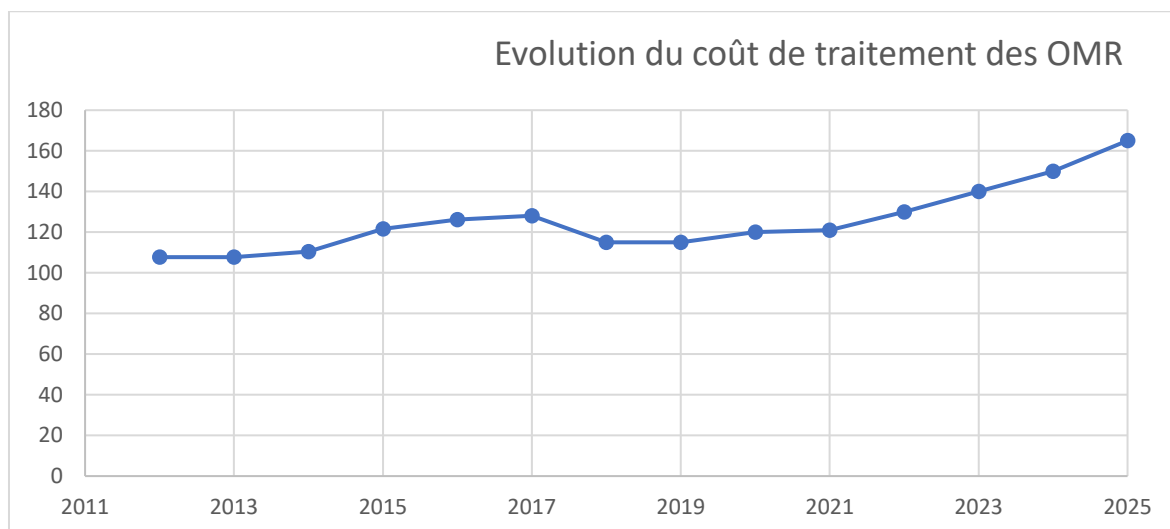
Analyse des dépenses de fonctionnement de 2025



Coût de collecte et de traitement des DMA par habitant



Evolution du coût de traitement des OMR



1-2 Le financement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2024, se sont élevées à **3 144 323.13 €** euros. Les recettes réelles sont constituées principalement :

- **3 137 983.08 €** de Redevances Incitatives d'Ordures Ménagères (REOMI)
- **6 340.05€** de solde de produits exceptionnels (pénalités, cessions,)
- Du report d'excédent de fonctionnement 2024 de **865 704.89 €**.

Grille tarifaire de la REOMI de 2025:

En Redevance Incitative : une part fixe correspondant à un abonnement au service avec une part proportionnelle à la taille du bac. Cette grille tarifaire a été adoptée en Comité Syndical en décembre 2023.

Bac	Tarif abonnement	Prix part variable par litre multiplié par la contenance du bac
120	210,00 €	3 €
240	258,00 €	6 €
360	306,00 €	9 €
660	426,00€	16.50 €

Bilan de la facturation

12 565 usagers ont reçu au minimum une facture en **2025**. **25 905 factures** ont été envoyées en 2025.

	Abonnement bac collectif	Abonnement bac individuel	Levées	Interventions (serrures composteurs etc.)	TOTAL facturés en 2025
Total	129 190.58 €	2 749 433.26 €	265 256.25 €	443.04 €	3 144 323.13 €

Bilan par commune :

COMMUNE	TOTAL FACTURE
CHATEAU-CHERVIX	116 863.92 €
COUSSAC-BONNEVAL	216 270.60 €
GLANDON	118 661.62 €
GLANGES	64 839.04 €
LA MEYZE	123 274.51 €
LA PORCHERIE	80 668.75 €
LA ROCHE-L'ABEILLE	91 313.29 €
LADIGNAC-LE-LONG	173 345.74 €
LE CHALARD	49 888.78 €
MAGNAC-BOURG	149 290.68 €
MEUZAC	113 887.34 €
PIERRE-BUFFIERE	159 888.66 €
SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE	56 028.29 €
SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	169 652.39 €
SAINT-HILAIRE-BONNEVAL	122 522.59 €
SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE	45 707.22 €
SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	1 061 337.87 €
VICQ-SUR-BREUILH	160 097.16
Total	3 144 323.13

Bilan du recouvrement au 31/12/2025 :

Facturation Année 2021 : 13 072.14 € restaient dû au 31/12/2025 **soit 1.11 % d'impayés.**

Facturation Année 2022 : 49 544.27 € restaient dû au 31/12/2025 **soit 2.17 % d'impayés.**

Facturation Année 2023 : 75 125.85 € restaient dû au 31/12/2025 **soit 2.98 % d'impayés.**

Facturation Année 2024 : 121 518.92 € restaient dû au 31/12/2025 **soit 4.28 % d'impayés.**

Facturation Année 2025 : 396 088.97 € restaient dû au 31/12/2025 **soit 19.42 % d'impayés (Période de recouvrement en cours à cette date)**

2- Section d'investissement

2-1 Dépenses

En 2025, les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 538 602.12 €** dont :

- 33 477.09 € pour le remboursement des emprunts en capital,
- 572 805.36 € pour achat de camions Bennes et divers matériels
- 929 900.67 € de travaux pour la construction du siège
- 2 419 € d'opérations d'ordres

2-2 Recettes

Les dépenses d'investissement ont été financées par les recettes suivantes :

- 4 344.23 € de FCTVA

2-3 Emprunts

- Emprunt achat 2 camions (BOM) :
 - Banque : Caisse d'Epargne Auvergne Limousin
 - Montant : 450 000 €
 - Durée : 10 ans
 - Taux : 2.95 €

- Emprunt construction bâtiments siège SICTOM :
 - Banque : Banque des territoires
 - Montant : 1 314 000 euros
 - Durée : 25 ans
 - Taux : 2,2%

IV – AUTRES ACTIONS EN 2025

1-Collecte à la demande

L'expérimentation de collecte à la demande a été mise en service au 1 octobre 2024 sur un panel de 150 usagers du territoire. Celle-ci est reconduite sur le même périmètre.

2-Construction du siège

Les travaux ont débuté en début d'année 2025 au 22 rue des abeilles, 87500 St Yrieix La Perche et devraient durer jusqu'au printemps 2026

3-Individualisation des bacs

Dans la continuité de la démarche de responsabilisation des usagers du service, notre service essaye de réduire au maximum les bacs collectifs ou de regroupements. En effet, nous observons des erreurs de tri et des quantités de déchets bien au-delà des moyennes du territoire.

Dans un objectif de performance, nous équipons si cela est possible de bacs individuels. Sur cette année 2025, nous avons équipés 112 usagers de bacs individuels

4-Préparation pour passage en REGIE

A ce jour et historiquement, la collecte des déchets était assurée par une entreprise du secteur privé.

Le SICTOM SHV a mené une étude en 2024 avec des projections sur les années à venir. Différents couts entre la collecte actuelle et la reprise de l'activité en régie (avec les propres moyens du syndicat) ont été étudiés. Les élus ont délibérés pour un passage en régie.

L'année 2025 a permis de préparer cette nouvelle organisation en préparant la reprise du personnel du prestataire et d'organiser ces recrutements. Une organisation a été travaillé afin de proposer de nouveaux rythmes de travail (avec la semaine à 4 jours).

5-Déploiement de bacs de compostages individuels sur le territoire

Le déploiement des bacs de compostages individuel reste un enjeu important, car cela permet de retirer de la poubelle d'OMR des quantités non négligeables de déchets organiques qui peuvent être valorisés au plus près de leur lieu de consommation. Le nombre de composteur livré cette année 2025 est de 112
Le taux d'équipements sur le territoire est de 23.56 %.

6-Réorganisation des tournées

La charge de travail la plus importante de l'année était axée sur cette thématique, avec une refonte totale de l'organisation de collecte.

Avec pour base de travail la densification de la collecte à la demande précédemment expérimentée, et l'optimisation de tournées, dans le but de réduire les couts logistiques liés à cette prestation sans diminuer la qualité du service publique.

Ces optimisation à permis de réduire le nombre de tournée (en passant de 16 à 12). Ce travail, s'est finalisé avec une communication individuelle à tous les usagers du territoire (remise d'un calendrier dans toutes les boites aux lettres des usagers du territoire).

V – PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SERVICE

Les Actions du S.I.C.T.O.M. SHV sur 2026.

- Finaliser les travaux du siège social
- Déménagement dans un nouveau siège social,
- Passage de la collecte en régie au 1 janvier 2026,
- Confirmer la refonte des circuits et des tournées de collecte, avec l'intégration d'autres secteurs dans la collecte à la demande, et son optimisation régulière
- Déploiement de bacs de compostages individuels sur le territoire (suite),
- Révision de l'organisation de l'action de contrôle de la qualité du TRI et augmentation de cette activité
 - Porte à porte
 - Bacs collectifs
- Révision de l'organisation des modalités de distribution des sacs roses (pour les bacs collectifs).

ANNEXES :

Annexe 1 : Bilan d'exploitation des 5 déchetteries du territoire

BILAN D'EXPLOITATION ANNEE 2025 - DECHETERIE CHATEAU CHERVIX

BILAN GENERAL

	Tonnage	Fréquentation
TOTAL 2023	246	2 239
TOTAL 2024	292	2 655
Evolution 2023/2024	+16%	+16%
Evolution 2023/2024 sur le SYOED	+10%	+11%

BILAN D'EXPLOITATION ANNEE 2025 - DECHETERIE LADIGNAC LE LONG

BILAN GENERAL		Tonnage		Proportionation	
30/04/2025	505	4 765			
30/04/2024	627	5 118			
Evolution 2025/2024	-19%	-2%			
Evolution 2025/2024 sur la FOGES	-10%	-11%			

TOTAL 2023	1,08	
TOTAL 2024	2,55	
Evolution 2023/2024	-22%	
Evolution 2024 sur le STAGE	7%	

[illegible][illegible]

ECONOMIAISON regroupe 3 filières : DEA (Déchets d'Aménagement), ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin) et Jouets (et PMCE pour le bois sur certaines décharges)

es résultats des tentatives et des déchets issus de la collecte sélective sont reportés sur le bilan de la collecte sélective.

Annexe 2 : Calendrier des jours de collectes

	Semaine Impaire					Semaine Paire				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Saint Yrieix (Centre Ville)	C1 (LUNDI)					C1(LUNDI)				
Le Chalard						C0,5 (LUNPAI)				
Magnac Bourg		C0,5 (MARIMP1)								
Vicq sur Breuil		C0,5 (MARIMP2)								
Saint Yrieix B1 (Zone Nord du Centre Ville)							C0,5 (MARPA1)			
La Roche L'Abelle La Meyze							C0,5 (MARPA2)			
Chateaux-Chervix			C0,5 (MERIMP1)							
St Genest sur Roselle Glanges			C0,5 (MERIMP2)							
St Vite sur Brillance										
St Germain Les Belles Meuzac 30%								C0,5 (MERPA1)		
La Porcherie Meuzac 70%								C0,5 (MERPA2)		
Pierre-Buffiere St Hilaire Bonneval				C0,5 (IEUIMP1)						
Ladignac le long									C0,5 (IEUPAI)	
St Yrieix Ouest					C0,5 (VENIMP1)					
St Yrieix Est Glandon					C0,5 (VENIMP2)					
St Yrieix (Zone Sud du Centre Ville)										C0,5 (VENPA1)
Coussac Bonneval										C0,5 (VENPA2)

Annexe 3 : Gestion de la collecte sélective

La gestion de la collecte sélective en 2025

Bilan des quantités collectées sur le SICTOM Sud Haute Vienne

COMMUNES	Nombre d'habitant	Tonnages en tonnes				Ratio en kg/hab/an				Tonnage de la collecte selective	Tonnage des ordures ménagères
		Cartons	Emballages ménagers	Papiers	Verre	Cartons	Emballages ménagers	Papiers	Verre		
Château Chervix	811	0,79	41,00	12,74	42,90	1,94	50,56	15,71	52,89	2 616,19	1 474,66
Coussac Bonneval	1 296	0,75	85,00	23,27	73,89	1,15	65,58	17,95	57,02		
Glandon	819	1,38	56,53	11,32	40,58	3,37	69,03	13,82	49,55		
Glanges	521	0,66	20,62	4,21	22,68	2,52	39,57	8,08	43,53		
La Meyze	861	1,38	37,67	10,33	30,25	3,21	43,75	12,00	35,13		
La Porcherie	528	1,26	29,24	6,73	24,71	4,78	55,38	12,74	46,80		
La Roche L'Abeille	608	0,90	19,73	4,38	18,35	2,97	32,45	7,21	30,18		
Ladignac Le Long	1 172	1,26	61,97	16,79	52,43	2,15	52,88	14,33	44,74		
Le Chalard	306	0,40	12,85	3,23	13,65	2,64	42,00	10,56	44,61		
Magnac Bourg	1 134	1,87	105,81	24,30	61,48	3,29	93,30	21,42	54,21		
Meuzac	744	1,22	36,15	11,50	33,66	3,29	48,59	15,46	45,24		
Pierre Buffiere	1 167	1,29	59,28	19,27	50,10	2,21	50,80	16,51	42,93		
St Genest S/Roselle	544	1,58	29,93	5,58	23,95	5,81	55,02	10,26	44,03		
St Germain Les Belles	1 163	1,25	64,29	18,20	58,69	2,15	55,28	15,65	50,47		
St Hilaire Bonneval	1 022	1,56	73,84	14,47	50,20	3,05	72,25	14,16	49,12		
St Vitte Sur Briance	328	0,43	7,35	2,79	8,18	2,61	22,40	8,50	24,94		
St Yrieix La Perche	7 209	9,57	472,39	157,57	312,34	2,66	65,53	21,86	43,33		
Vicq Sur Breuilh	1 358	1,17	65,44	15,34	57,05	1,73	48,19	11,30	42,01		
SICTOM 2025	21 591	28,72	1279,09	362,01	975,10	2,66	59,24	16,77	45,16		
SICTOM 2024			1174,58	346,67	932,27		54,59	16,11	43,33	2 454	1 710
Evolution 2025/2024			+ 8,9%	4,4%	+ 4,6%		+ 8,5%	4,1%	4,2%	+ 6,6%	-13,8%
Evolution du SYDED 2025/2024			-5,3%	-9,9%	+ 2,0%		+ 3,8%	-2,7%	+ 3,8%	+ 3,7%	-6,7%
Ratio supérieur à la moyenne du SYDED			Moyenne SYDED			2,72	43,42	15,28	44,27		

Annexe 4 : La gestion des déchets textiles

La gestion des Textiles, Linges de maisons et Chaussures en 2025

Les Textiles, Chaussures et Linges collectés

Commune	Emplacement	nombre de conteneur	Dotation en conteneur (nb hab. /cont.)	Quantité collectée (en kg)	Ratio de collecte (kg/hab/an)
Chateau Chervix	Déchèterie	1		3 191	
Coussac Bonneval	Lamaziere	2		9 162	
Glanges	Ecopoint	1		2 026	
La Meyze	Moulin latour	1		3 768	
La Porcherie	Ecopoint	1		3 696	
La Roche L'Abeille	11 novembre	1		2 902	
Ladignac Le Long	Déchèterie	2		3 792	
Magnac Bourg	La tamanie	1		6 236	
Meuzac	Mairie	1		4 605	
Pierre Buffiere	Déchèterie	2		12 016	
Saint Genest Sur Roselle	Ecopoint	1		2 973	
Saint Germain Les Belles	Déchèterie	2		7 356	
Saint Germain Les Belles	Ecopoint	1		3 895	
Saint Hilaire Bonneval	Ecopoint	1		5 661	
Saint Vitte Sur Briance	Ecopoint	1		360	
Saint Yrieix La Perche	Respir	0		2 655	
Saint Yrieix La Perche	Déchèterie	2		26 651	
St Yrieix La Perche	Hopital	1		2 929	
Vicq Sur Breuilh	Ecopoint	1		4 005	
TOTAL 2025		23	939	107 879	5,0
TOTAL 2024				113 511	5,3
Evolution 2025/2024				-5%	-5%
Moyenne nationale 2024			1 399		4,17